



Compte rendu comité syndical du 15 décembre 2009 à 20 heures à Saint Galmier

Présents:

CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Louat R, Gros R, Tardy F

CCFL : Mrs Rousset L, Gonon P, Vincent G, Séon M,

SIAHL: Mrs, Villard P, Mme Larue M F, Bruyas J M, Bouchut R

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Piot M, Guyot D (S), Bouchut O, Rousset E (S), Villemagne G, Toinon D (S), Barcet A, Pallandre A,

Secrétaire de séance : Mr Pallandre A

Excusés : Mrs Boudier J P, Vivien G, Vocanson E, Lornage F, Berthet C, Moralès P, Reynard R

En l'absence du Président, Marie Françoise Larue, Vice Présidente propose de traiter de l'ANC et de prendre l'ordre du jour du Conseil d'exploitation du SPANC, l'ensemble des membres du conseil d'exploitation étant convoqués à 20h30 étant présents à 20 heures.

Jean Yves CHARBONNIER, président du syndicat, intègre la réunion à 20h45

L'ordre du jour du comité syndical est alors pris comme indiqué sur la convocation.

➤ **1^{er} point : Présentation du compte rendu de la réunion du 20 octobre 2009**

Jean Yves Charbonnier présente le compte rendu de la réunion du 20 octobre 2009, aucune remarque n'ayant été faite, ce dernier est approuvé.

➤ **2^{ème} – Indemnité de conseil**

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical le courrier de Mme FAVARD, Trésorier à Saint Galmier qui sollicite le syndicat pour le versement de l'indemnité de conseil 2009. Cette indemnité s'élève à un montant net de 327.28 €, soit un brut de 358.67 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité moins une abstention autorisent Monsieur le Président à verser cette indemnité à Mme FAVARD

➤ **3^{ème} point :Création d'un contrat d'accompagnement à l'emploi « passerelle »**

Monsieur le Président explique qu'aujourd'hui, il y a possibilité de proposer à un jeune diplômé ou non un contrat d'accompagnement à l'emploi « passerelle ».

Ces nouveaux contrats permettent de bénéficier d'exonération de différentes charges sociales sur la base d'un contrat de travail de 26 heures par semaine.

Pour le SIMA, il serait peut être intéressant pour l'année 2010 de recruter un ou une jeune diplômée de formation minimum BAC +2 dans le domaine de l'eau ou de l'environnement.

Pour 2010, il y a un certain nombre d'actions à lancer. Ces dernières sont inscrites dans le deuxième contrat de rivière, elles concernent :

- La réalisation des plans de désherbage pour toutes les communes qui le souhaitent
- Le suivi des débits d'étiage sur un certain nombre de points du bassin versant
- La mesure des débits lors des campagnes de mesures de la qualité de l'eau
- La mise en place de mesure de la qualité de l'eau dans des périodes sensibles (après des pluies par exemple)
- La réalisation des actions de communication et de sensibilisation : site internet, exposition, animations scolaires, journal de la Coise.....

Parallèlement, il y a de nombreuses actions à mener sur la restauration des cours d'eau : travaux post crue, intervention sur les seuils, suivi des équipes.....

Pour 2010, Emilie Dufaux doit recentrer son activité sur le poste de technicienne de rivière avec comme mission d'être plus présente sur le terrain sur l'ensemble du bassin versant.

Coût d'un tel emploi

Sur la base de 26 heures/semaine payées au SMIC, le coût résiduel serait de 200 € par mois soit 2 400€ par an

Pour pouvoir motiver un jeune, il faut proposer un contrat sur la base de 35 heures/semaine. Dans ce cas le coût résiduel serait d'environ 850 € par mois, soit environ 10 000 €/an.

Tous les frais annexes seraient répartis sur les postes financés par l'Agence L B et la Région R.A
 Sur l'année 2009, les charges de personnels seront inférieures aux prévisions puisque Emilie Dufaux n'aura pas été remplacé pendant la totalité de son congé maternité soit 2 mois de moins de salaire (environ 3 200 € + la différence de salaire entre elle et la personne qui avait été recrutée)

A ce jour, certaines actions qui pourraient être confiées à la nouvelle personne devront être confiées à des prestataires extérieurs, elles sont inscrites dans le deuxième contrat de rivière. Même si elles sont financées, elles auront un coût résiduel.

Les membres du comité syndical donnent leur accord à la création de ce poste

Monsieur le Président accueille les animateurs du Conseil Général et propose au comité syndical de modifier l'ordre du jour pour présenter les quatre stratégies du SAGE Loire en Rhône Alpes

Jean Yves CHARBONNIER explique que le CG de la Loire porteur de la démarche SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) sur une grande partie du département de la Loire, souhaite que les élus (comité syndicaux) des structures de gestion de l'Eau et des rivières donnent un avis sur les quatre stratégies présentées. Lors de la réunion d'octobre, un film réalisé par le CG42 a été diffusé. Ce dernier présente ce qu'est un SAGE et doit permettre aux élus du comité syndical de comprendre les différents enjeux d'un SAGE.

Suite à cette réunion, le comité syndical a souhaité qu'une réunion spécifique soit organisée pour prendre du temps à la réflexion car les enjeux sont importants.

Jean Yves Charbonnier donne la parole à Murielle Arcos du CG42.

En s'appuyant sur un diaporama, Murielle ARCOS présente les quatre stratégies du SAGE.

Lors de la prochaine réunion de la CLE les membres de cette dernière devront présenter leur choix ou celui de la structure qu'ils représentent.

Le socle commun à toutes les stratégies va déjà demander à ce que certaines actions soient mises en œuvre soit par obligation légale, soit parce qu'elles ont fait l'objet d'un consensus.

Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE Loire Bretagne et la DCE. Cela concerne l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et la déclinaison du programme de mesures pour l'atteindre particulièrement sur l'assainissement et l'entretien des cours d'eau.

Le bassin versant de la Coise de part son contexte naturel et l'occupation du sol peut être prioritaire sur certaines problématiques comme par exemple la gestion quantitative de l'eau ou la qualité des eaux superficielles.

Les principales interrogations ont portées sur le souci du maintien des ressources locales en eau potable. De nombreux élus reprochent aux services de l'Etat de les inciter à fermer les puits. En terme de concertation, les résultats de la démarche SCOT effraient un peu les élus et ces derniers ne veulent pas que le SAGE soient un frein incontournable au développement des communes, tant au niveau de l'augmentation de la population que du développement économique.

Il est ressorti également que le Syndicat devait avoir une position ambitieuse sur la politique de l'eau

Suite à ces remarques, le Président propose que les stratégies 1 et 2 soient retirées.

La stratégie 1 est peu ambitieuse malgré le portage par le Conseil Général. Elle permet d'optimiser les politiques de l'eau déjà en place dans les procédures contrat de rivière par exemple.

Dans la stratégie 2, il est nécessaire de lancer des études complémentaires pour définir les volumes d'eau (potable ou non) mobilisables par secteur et par usage. Ces études demandent du temps et repousse d'autant l'approbation du SAGE.

Le Conseil Général de par son positionnement (planification et aides aux équipements) pourrait faciliter la mise en œuvre de cette stratégie. Cette stratégie imposerait des aménagements et des captages complémentaires pour faire face à la demande peut être sans tenir compte des milieux aquatiques.

Les membres du comité syndical souhaitent tout de même que les quatre stratégies soient mises au vote.

Suite au vote, les membres du comité syndical choisissent la stratégie 4 avec 20 voix, deux voix sont pour la stratégie 3 et une abstention.

Le syndicat qui s'est déjà engagé dans une politique forte en faveur de la protection des milieux aquatiques souhaite avoir une politique ambitieuse sur la protection des milieux aquatiques et par exemple le fait de ne pas limiter les importations pourra peut être permettre de maintenir des débits d'étiage plus importants. La stratégie 4 devrait permettre d'avoir des outils pour respecter les exigences de la DCE.

Reprise de l'ordre du jour.

➤ 5^{ème} point, Présentation du système d'alerte aux crues

Jean Yves Charbonnier présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 27 octobre 2009 à Saint Galmier. Ensuite, il donne la parole à Yves PIOT.

Ce dernier retrace rapidement un historique des crues et des études menées à l'échelle du bassin versant. En conclusion, il paraît irréaliste d'envisager des aménagements lourds pour se protéger des crues de la Coise sur des secteurs sensibles comme St Denis sur Coise, le Moulin Brûlé, l'usine Badoit et quelques particuliers de Saint Galmier ou encore le secteur du moulin à Cuzieu, ce dernier est également sous l'influence de la Loire.

Suite à la crue de 2008 qui a fait suite à la crue de 2003, il paraît intéressant d'essayer de mettre en œuvre un dispositif d'alerte. La société Badoit et quelques élus en ont fait la demande au SIMA Coise qui peut être à ce jour le coordinateur de la réflexion.

La mise en œuvre d'un système d'alerte complexe peut prendre beaucoup de temps, il est donc décidé de mettre en œuvre rapidement un système d'alerte téléphonique qui sera de la responsabilité des élus.

Dans l'état actuel de fonctionnement du SIMA, il n'est pas possible de mettre en place des astreintes 24h/24h et 365 jours par an. Les moyens humains et financiers n'ont pas été intégrés dans le fonctionnement du syndicat, jusqu'à ce jour cela n'était pas une priorité.

Par contre, le SIMA peut financer une étude qui serait confiée à un bureau d'étude compétent en hydraulique pour définir la mise en place d'échelle limnimétrique, principalement au pont de Saint Denis sur Coise, voir sur d'autres ponts. Le bureau d'études devra faire des propositions.

La société Badoit a déjà réalisé cette opération de mise en place d'échelle au droit de l'usine. Cette dernière pourra exposer la méthode de calcul au bureau d'études.

Le bureau d'études devra également voir si des informations venant de l'amont de St Denis sur Coise pourrait alerter cette commune. Il y a un limnigraphe au Nézel et il y a peut être des riverains concernés : au Pont Français, au Rivat, au Pinay sur les communes de Coise, St Symphorien sur Coise et Larajasse.

D'autres pistes de réflexion sont à approfondir :

- mise en place de sonars sous les ponts (lieu à définir) afin de mettre en place une alerte en fonction des hauteurs d'eau.
- mise en place d'un système de standard téléphonique qui permettrait à la commune de St Denis/Coise de lancer l'alerte à plusieurs personnes en même temps.

Après discussion, il est confirmé que dans un premier temps, ce système d'alerte devait rester de la compétence des élus. Ces derniers informés auront la responsabilité d'avertir les usagers concernés dans leur commune respectives : entreprises et particuliers.

A ce jour le point de départ est St Denis sur Coise.

Les élus de la commune de St Denis sur Coise informent par téléphone les élus de Chazelles sur Lyon, Saint Médard en Forez, Saint Galmier, Cuzieu et Montrond les Bains. Le principe d'appels téléphoniques en « cascade » n'est pas retenu.

Ces communes doivent fournir plusieurs numéros de téléphone d'élus. La commune de St Denis sur Coise peut également fournir des numéros de téléphone afin que les élus des communes situées à l'aval puissent aller chercher de l'info pour connaître l'évolution de la crue.

Le SIMA pourra aider la commune de St Denis Sur Coise afin de mettre en place une organisation de surveillance. Dans tous les cas les investissements nécessaires aujourd'hui seront supportés par le SIMA et non par les communes concernées. Ceci fera l'objet d'informations et d'inscriptions budgétaires si nécessaire lors de prochaines réunions du comité syndical du SIMA Coise.

Une prochaine réunion sera programmée en fin d'année 2009, sous réserve que le bureau d'études ait pu transmettre des données techniques (échelles limnimétriques, relation hauteur d'eau/débit, temps d'écoulement d'un point à un autre...).

➤ 6^{ème} point : Demande de subventions pour 2010

J Y Charbonnier propose au comité syndical de solliciter les financements de l'Agence de l'Eau LB, de la Région et du CG42 sur tous les travaux inscrits au plan de gestion de la Coise et de ses affluents. Cela concerne le démantèlement ou l'aménagements des seuils, les travaux de restauration des berges des cours d'eau.

Il en est de même pour le bassin versant du Furan, mais ça ne concerne que les travaux de restauration des berges.

Pour le bassin versant de la Coise, les actions inscrites au contrat de rivière peuvent également bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'Eau LB, de la Région et du CG42, cela concerne les actions de communication, les actions liées au suivi des débits tant au niveau investissement que fonctionnement.

➤ **7^{ème} point Modification des statuts suite à l'adhésion des communes de Chazelles sur Lyon et Viricelles**

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical la demande des communes de Chazelles /Lyon et Viricelles qui souhaitent adhérer au SIMA Coise et de transférer à ce dernier la compétence Assainissement non collectif.

Pour permettre l'adhésion de ces communes, il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat.

Monsieur le Président propose donc de modifier les statuts en intégrant les communes de Chazelles /Lyon et Viricelles.

Il propose également de rajouter dans la première compétence du SIMA :

-Acquisition de matériel à titre expérimental (investissement lié aux actions du contrat de rivière)

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité acceptent les modifications des statuts comme elles ont été présentées par le Président.

➤ **8^{ème} point : Débat d'Orientation Budgétaire**

En application de l'article L23-12.1 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Bassin de la Coise et du Furan

L'exercice budgétaire 2010 permettra de poursuivre les actions inscrites au deuxième contrat pour la Coise et ses affluents.

Parallèlement les travaux sur le Furan pourront continuer sur la base du plan de gestion et de l'avenant au contrat de rivière qui a été signé en septembre 2009.

Dépenses de fonctionnement pour 2010

1. Charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité du personnel du SIMA Coise Furan : chargé de missions, technicienne rivière, animatrice phyto et technicien CAE « passerelle », représentent une dépense d'environ **185 000 €**. Cette somme concerne :

- les charges de salaires, déplacements, formations, missions
- location de bureau, comptabilité (missions confiées à la CCPSG), frais de structure (photocopies, frais de fonctionnement du pôle des services, assurances ...). Indemnités pour stagiaires
- Indemnités aux élus
- Convention avec SEM (suivi CR Furan)

2. Charges concernant l'équipe environnement

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'équipe environnement représentent une dépense de **165 000 euros**.

Cette somme concerne:

- Les charges de salaires
 - pour le chef d'équipe, Hervé BARONNIER
 - pour deux agents d'entretien, Arnaud PETITDAN et Cédric CHAUVET
 - 3 à 4 agents en Contrat d'insertion.
- Les frais de fonctionnement : déplacement, repas, entretien du matériel.

3. Charges concernant les études

Le SIMA est maître d'ouvrage des diagnostics agricoles. Pour 2010, une somme de **200 000 € TTC** est prévue. Cette opération doit être financée à hauteur d'environ 100% de la part de l'Ag LB et de l'Europe. Le SIMA prévoit également une étude hydraulique sur l'Anzieux (prévue en 2009 mais pas réalisée) pour un coût estimatif de **20 000 € TTC**. Cette étude est inscrite au deuxième contrat de rivière. Pour mener à bien le suivi des débits d'étiage et pour mettre en œuvre un dispositif d'alerte aux crues des études doivent être confiées à un bureau d'études. L'estimation financière de ces études s'élève à 7 000 €

4. Actions de communication et de sensibilisation

Pour 2010, il est prévu la réalisation d'un journal de la Coise, et la création du site internet. Ces deux actions sont estimées à **17 000 €**. Le site internet devait être créé en 2009, l'absence d'Emilie Dufaux pour congé maternité à retarder cette action.

De nombreuses actions sont programmées dans le deuxième contrat de rivière. La communication va concerner le programme d'actions pour la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires auprès de tous les acteurs.

Une somme de **6 000 €** sera inscrite au budget 2010.

Sur le programme lié à l'agriculture, des prestations seront payées à l'ARDAB pour le suivi des agriculteurs. Une somme de **3 000 €** sera inscrite au budget 2010.

Le coût total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2010 s'élève à environ 556 000 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviendront :

- ❖ Pour les dépenses liées aux quatre postes : chargé de missions, technicienne rivière, animatrice phyto et technicien CAE « passerelle », les aides financières de l'Agence de l'eau L B et de la Région RA pour une somme approximative de 115 000 €.

Le coût résiduel d'environ 70 000 sera réparti entre toutes les structures adhérentes suivant les statuts du SIMA COISE qui ont été modifiés en juin 2006.

- ❖ Pour les frais de gestion, les indemnités diverses, les actions de communication et la convention avec SEM, le coût résiduel sera supporté par toutes les structures ayant pris la compétence opérations liées à un contrat de rivière suivant les critères donnés dans les statuts du SIMA Coise Furan

- ❖ D'un versement du budget du SPANC pour les dépenses concernant la mise à disposition d'Yves PIOT comme directeur du SPANC

- ❖ Pour l'équipe environnement les recettes proviennent du CG 42 et de l'Agence de l'eau LB pour les travaux d'entretien des cours d'eau et du CNASEA pour les emplois aidés.

Le fonctionnement de l'équipe environnement peu bénéficier de subventions (Agence de l'Eau LB ou C G42) ou d'aide de l'Etat pour le personnel en insertion. Le montant total des aides représente une somme approximative de 35 000 euros

Le coût résiduel sera supporté par la CCPSG, la CCFL et SEM au prorata du temps passé sur chaque structures.

Dépenses d'investissement pour 2010

- a) **Travaux de restauration des cours d'eau (berges et seuils) sur le bassin de la Coise et du Furan : travaux plan de gestion. Ces sommes seront validées avec les structures concernées : CCPSG, CCFL, SIAHL et SEM.**

Travaux sur le bassin de la Coise : 50 000 €

Travaux sur le bassin versant du Furan : 200 000 €

- b) **Acquisition de matériel : tronçonneuse, groupe électrogène, broyeur 10 000 €**

Le coût relatif à l'amortissement de ce matériel (nécessaire au fonctionnement de l'équipe environnement) sera à la charge des structures ayant pris la compétence entretien des cours d'eau ou des sentiers.

- c) **Acquisition de matériel informatique + divers : 2 500 €**

- d) **Acquisition de matériel pour le suivi des débits : 5 000 €**

- e) **Acquisition de matériel de désherbage mécanique pour mise à disposition des CUMA : 45 000 €**

Recettes d'investissement pour 2009

Les recettes d'investissement proviennent des aides financières de la Région R A, du CG42, de l'Agence LB et de l'Europe.

Pour les acquisitions de matériel pour le suivi des débits d'étiage et pour le matériel mis à disposition des CUMA, les subventions pourront s'élever à 80 % du montant HT.

Le coût résiduel pour le matériel mis à disposition des CUMA sera à la charge des CUMA concernées.

Les participations des EPCI sont inscrites en recettes de fonctionnement.

Les autres recettes d'investissement proviennent du FCTVA et de l'excédent de fonctionnement (participation des EPCI sur les dépenses d'investissement)

Débat d'orientation budgétaire 2010 SPANC

Préambule :

Monsieur le Président expose qu'en application de l'article L23-12.1 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Le service public d'assainissement non collectif fait l'objet d'un budget à part.

Budget SPANC 2010

Le SIMA COISE a créé un service public d'assainissement non collectif qui est effectif depuis le 10 janvier 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, trois techniciens ont accompli les différentes missions du service :

- diagnostics- 1^{er} contrôle des installations d'ANC existantes,
- contrôle de conception et de réalisation des installations neuves
- Organisation des campagnes de vidanges

Pour 2010, le SPANC ne gardera que deux techniciens. Les premiers contrôles étant presque terminés, dans un premier temps, il n'est pas possible de conserver un effectif de trois salariés, et cela malgré la prise de nouvelles compétences.

A ce jour, il reste encore beaucoup d'incertitudes sur le nombre de réhabilitations qui pourront être lancées en 2010.

A compter du 1^{er} avril 2010, suite à l'adhésion des communes de Chazelles/Lyon et Viricelles, il y aura environ 250 usagers supplémentaires à contrôler.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 2010 liées à ces deux postes: salaires et charges sociales sont estimés à 70 000 €, les frais de structure, location de bureau, comptabilité, déplacements et frais divers, la mise à disposition du directeur et les dépenses liées aux diverses indemnités représentent une dépense prévisionnelle de fonctionnement de 31 000 €

Total des dépenses de fonctionnement : 110 000 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent des redevances demandées aux particuliers :

Sur la base de 800 usagers contrôlés et une redevance identique à celle existante, la recette sera de 83 200 €

D'autres recettes proviendront des contrôles d'installations neuves sur la base de 150 €/dossier et de 15€/usagers pour le suivi administratif des vidanges.

Ces deux postes peuvent être estimés à 26 800 €.

Total recettes fonctionnement (redevance): 110 000 €

Dans l'hypothèse où il y aurait un grand nombre de réhabilitations engagées en 2010, les techniciens réaliseront moins de contrôle de bon fonctionnement et les recettes liées à ces nouvelles missions compenseront les redevances non perçues.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Le SIMA sera en 2010 maître d'ouvrage délégué de la compétence réhabilitation. Pour cela, il est nécessaire d'inscrire en dépenses d'investissement sur le compte de tiers, une somme de 100 000 € pour financer cette nouvelle compétence ainsi que pour la compétence « vidange ».

Recettes d'investissement

Une somme de 100 000 € sera inscrite également en recette d'investissement.

Dans l'hypothèse où un nombre plus important de réhabilitation sera programmé en 2010, des décisions modificatives permettront d'ajouter des sommes en dépenses et en recettes.

Les coûts de fonctionnement de ces compétences seront facturés aux usagers et inscrits en recette de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15

Fait à Saint Galmier le 22 décembre 2009

Le Président
Jean Yves CHARBONNIER